



**Saint-Jeannet**  
PORTE DES BAOUS

République Française — Liberté – Égalité – Fraternité  
Département des Alpes-Maritimes

---

# ***RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

---

**SAINT-JEANNET – JANVIER 2022**

---

## PLAN

### I/ LE CONTEXTE 2022

A/ Le contexte international et européen

B/ Les perspectives économiques nationales

### II/ LE BUDGET DE LA VILLE

A/ Evolution des recettes de fonctionnement

1/ La fiscalité

2/ L'intercommunalité et l'attribution de compensation

3/ Les dotations

4/ La participation des usagers

B/ L'action municipale et prospective financière

1/ La section de fonctionnement

2/ La section d'investissement

3/ La dette communale

---

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements.(articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Préalablement au vote du budget primitif, ce débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer le conseil municipal sur sa situation.

Ce rapport sur les orientations budgétaires présente ainsi la stratégie de la Municipalité sur les objectifs d'évolution des dépenses et des recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour les budget 2022 et suivants.

Le présent rapport présente successivement l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec la Métropole NCA , les projets d'investissement et notamment les engagements pluriannuels envisagés. Il dressera enfin la situation (structure et perspectives) de la dette communale.

---

---

# I / LE CONTEXTE 2022

## A/ Le contexte international et européen :

La crise provoquée par l'épidémie de coronavirus a, depuis mars 2020 plongé l'économie mondiale dans une récession. Le haut niveau d'incertitude et la forte aversion des investisseurs pour le risque ainsi que le coup d'arrêt porté à l'activité ont combiné leurs effets pour faire vivre aux marchés leurs pires journées depuis la grande crise financière de 2008.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise (la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles, enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, et des pénuries de main d'oeuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

---

---

## B/ Les perspectives économiques nationales

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au S 1 2021 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré pandémie dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021 contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

A la fin de l'année 2021 la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 % se positionnant en dessous des niveaux prépandémiques.

L'arrivée du variant Omicron fin 2021 fait de nouveau peser un doute sur les perspectives pour 2022.

---

---

## France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

Il est donc anticipé que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix.

---

---

## France : Des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %).

Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement.

L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

---

## Les collectivités moins concernées par le Projet de Loi de Finances 2022

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, **peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022**. Les **dotations de l'Etat sont stabilisées** à leur niveau de 2021, soit une **enveloppe de 28,6 milliards d'euros**. Seule évolution, la DSR et la DSU qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

Cette année encore **l'enveloppe normée des dotations de l'Etat** aux collectivités fera appel aux variables d'ajustement (les fameux « gages ») pour équilibrer les différentes enveloppes, soit un besoin de financement de 50 millions d'euros en 2021. L'exposé des motifs du PLF note que ce gage est en réduction par rapport aux années antérieures. Il était de 51 M€ en 2021, de 120 M€ en 2020, de 159 M€ en 2019 et de 293 M€ en 2018.

Assez classiquement, **le PLF prévoit de mobiliser deux variables** pour financer ce gage : la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dite « dotation carrée » et la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, chacune abondant de 25 M€ ce besoin de financement. A noter, qu'en 2022 ce sont les régions qui sont désignées pour le financer, les collectivités du « bloc local » et les départements en seraient dispensées. Les régions ont fait savoir, dans un communiqué de presse, leur hostilité totale à cette mesure.

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il reste cependant toujours assez difficile de bien discerner entre les ouvertures d'enveloppes (les AE), les crédits à engager pour l'année (crédits de paiement) et les montants réellement décaissés....



---

## II/ LE BUDGET DE LA VILLE

### A/ L'évolution des recettes de fonctionnement :

Au global, il est estimé une évolution des recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,8 % entre le CA 2021 et le BP 2022.

#### 1/ La fiscalité : des recettes réelles de fonctionnement dynamisées par la fiscalité

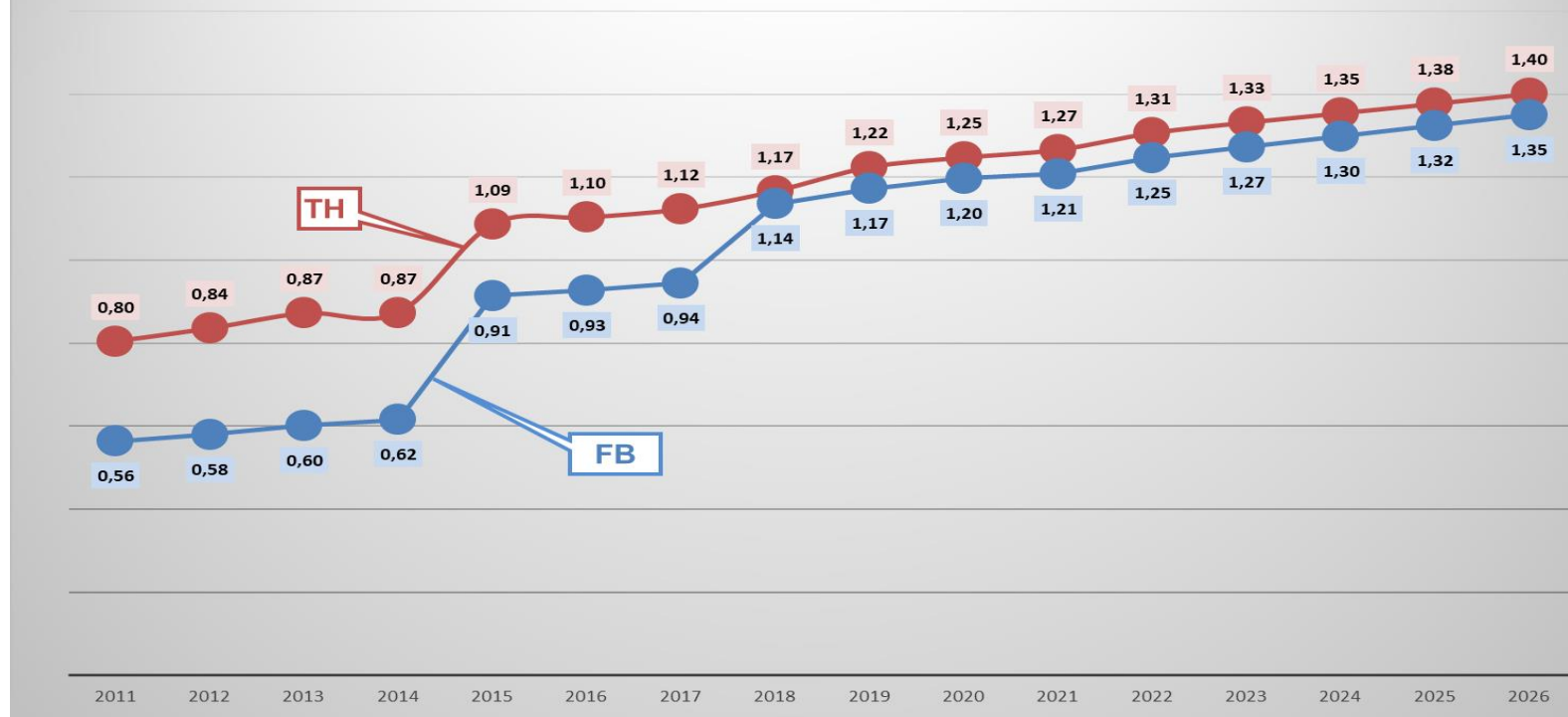
**La fiscalité des ménages** : La progression des produits de la fiscalité est exclusivement issue de l'actualisation des bases fiscales décidée par le Parlement qui a induit un mécanisme de revalorisation\*\* des bases assis sur l'inflation de l'année précédente. Cette inflation d'environ 3 % en 2021, induira donc une progression équivalente des produits de fiscalité ménages,

Ainsi pour 2022, le produit des contributions directes (impôts locaux : la taxe d'habitation (progressivement supprimée), la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti) sera d'environ 2 575 000€ soit une hausse de 75 k€ par rapport à 2021.

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité municipaux.

\*\*La Loi de Finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives à partir de l'inflation constatée entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre de l'année N-2.

## Evolution des produits fiscaux (en K€) (Foncier bâti et taxe d'habitation)



Pour mémoire, en 2014 et 2018 : la forte progression des produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière s'explique par l'augmentation des taux de fiscalité décidée par la précédente municipalité.

Depuis 2020, une nouvelle phase de suppression de la taxe d'habitation a été initiée par la loi de finances pour 2018. La loi de finances 2020 a donc organisé le dispositif conduisant à la suppression totale sur les résidences principales à l'horizon 2023. Notons toutefois que même si l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près cette réforme par la mise en place d'un coefficient correcteur celui-ci a l'effet pervers de figer en partie le pouvoir de détermination des taux par les collectivités. Ce graphique tient compte de la compensation de l'Etat pour le produit de la taxe d'habitation. La progression affichée ici pour les années à venir est donc uniquement liée au principe de revalorisation des bases décidée par le Parlement et ne représente qu'une estimation de l'inflation pour les années à venir.

## *La fiscalité d'entreprise reversée sous forme de l'Attribution de compensation par la MNCA :*

L'intégration de la Ville de Saint-Jeannet dans la Métropole Nice Côte d'Azur a induit la mise en place de nouveaux mécanismes financiers entre la commune et la MNCA. Ces flux financiers se manifestent notamment par la mise place d'une Attribution de compensation (AC) versée par la Métropole correspondant au produit de la **fiscalité d'entreprise** transférée diminuée de l'évaluation du transfert de charges des compétences transférées à la Métropole.

Le montant de **546 694 €** alloué au titre de l'attribution de compensation 2021 a été reconduit en 2022 puisqu'aucun transfert de charge nouvelle n'a eu lieu, malgré le transfert de la compétence « archéologie préventive » dont l'évaluation en CLECT ne sera réalisée qu'au cours de cette année 2022.

Pour mémoire, la MNCA a en charge la gestion des compétences suivantes :

- l'aménagement de l'espace métropolitain ;
- la politique locale de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- La promotion économique du territoire à l'international ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie ;
- la gestion des services d'intérêt collectif : assainissement et eau ;
- l'archéologie préventive.

A cette attribution de compensation, s'ajoute une Dotation de Solidarité Communautaire versée par la MNCA d'un montant annuel de **134 694 €**.

---

---

**Les autres droits indirects et droits de mutation DMTO :**

En 2020, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont rapporté au niveau national environ 13 Md€ aux collectivités locales, la part des DMTO reversée à la commune est de 1,20% (contre 3,80 à 4,5% pour les départements). Ces droits d'enregistrements sont dus par les acquéreurs de terrains et immeubles, ils s'ajoutent aux « frais de notaire » au sens strict. Ils correspondent à un pourcentage du prix de vente.

Au budget primitif 2022, la taxe additionnelle aux droits de mutation sera évaluée prudemment à **160 000 €**, compte tenu de niveau réalisé en 2021 (171 499€).

---

### 3 / Les dotations

Ces concours financiers proviennent de l'Etat ou d'autres collectivités,

La Loi de Finances Initiale 2020 (LFI) stabilise ces dotations à un montant de 28 milliards au niveau national.

Pour la ville, il est prévu, à titre prudentiel, d'en stabiliser le produit estimé au stade du budget primitif 2022 au montant notifié l'année précédente. Ainsi, le montant de DGF (Dotation Globale de fonctionnement) perçu s'élève à 170 499 €, Elle est composée de la Dotation Forfaitaire pour un montant de 117 193 € et de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) pour 53 256 €. Notons que sur la période 2016 – 2021, la DGF a été réduite de moitié pour atteindre environ 170 000 € en 2021.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est quant à lui resté relativement stable depuis 2017, autour de – 27 000 €.

|                               | Montant notifié 2016 | Montant notifié 2017 | Montant notifié 2018 | Montant notifié 2019 | Montant notifié 2020 | Montant notifié 2021 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Dotation forfaitaire          | 263 273,00 €         | 199 160,00 €         | 179 802,00 €         | 157 114,00 €         | 135 948,00 €         | 117 193,00 €         |
| Dotation de Solidarité Rurale | 41 664,00 €          | 46 674,00 €          | 49 566,00 €          | 49 786,00 €          | 52 006,00 €          | 53 256,00 €          |
| FPIC                          | - 19 179,00 €        | - 28 030,00 €        | - 28 033,00 €        | - 28 286,00 €        | - 27 045,00 €        | - 26 189,00 €        |
| <b>Total</b>                  | <b>285 758,00 €</b>  | <b>217 804,00 €</b>  | <b>201 335,00 €</b>  | <b>178 614,00 €</b>  | <b>160 909,00 €</b>  | <b>144 260,00 €</b>  |

---

#### 4/ La participation des usagers

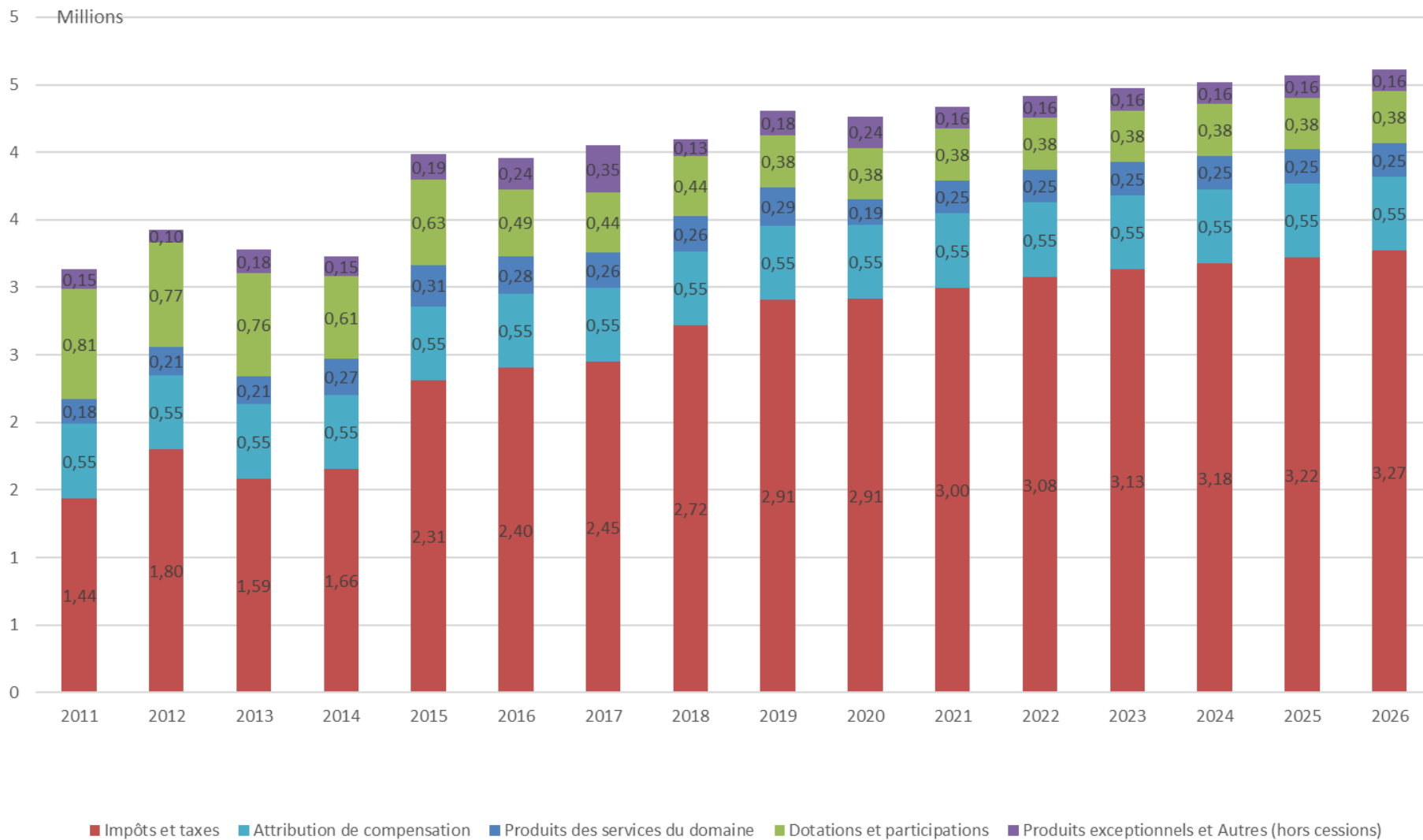
Certaines prestations services réalisées par la ville à la population sont payantes. Toutefois le reste à charge est minoré, soit par application du quotient familial. Ces redevances pour services rendus permettent habituellement de dégager 280 000 € de recettes (2019). En 2021, ces produits sont estimés à 250 000 €.

Ils sont en baisse de plus de 13 % par rapport au réalisé 2019 soit environ 30 000 € de différence. Cette diminution directement liée à la crise sanitaire s'explique par l'annulation de nombreuses activités *pendant cette crise sanitaire et par la mise en place d'un tarif pour les fratries (-30%) pour la restauration scolaire et les accueils péri et extrascolaires à la rentrée 2021.*

A noter qu'à la demande de la CAF des Alpes-Maritimes, il est envisagé une refonte des tarifs municipaux à compter de la rentrée 2022, afin de créer une tarification modulée en fonction du quotient familial.

---

## Evolution des recettes de fonctionnement - Budget Ville



---

## B/ La prospective financière et l'action municipale

### 1/ La prospective financière :

Le projet de budget 2022 engage la seconde année du mandat. Les orientations budgétaires de la municipalité s'inscrivent dans les engagements de la nouvelle municipalité à déployer les meilleurs efforts pour préserver les marges d'autofinancement et investir de manière conséquente au service des saint-jeannoises et des saint-jeannois.

A ce titre, le cadrage retenu pour la préparation budgétaire 2022\* vise à :

- Contenir la progression des crédits de fonctionnement afin de maintenir une épargne brute supérieure à 300 000 € (280 000 € au BP 2021),
- Initier le programme d'investissement en minimisant le recours à l'emprunt.
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité municipaux

\*NB :Le projet de budget 2022 n'étant pas arrêté au moment de la rédaction de ce rapport, les données chiffrées présentées au sein de ce document pour 2022 et les exercices suivants, ne sont que des projections dont les paramètres sont majoritairement liés à l'inflation (1,5 %).

---



---

## 2 / L'action municipale :

A travers la mise en place des politiques publiques suivantes la municipalité s'engage :

Envers sa jeunesse :

*En poursuivant le déploiement d'actions éducatives de qualité* dans le cadre du PEDT 2 et du Plan Mercredi : Le recrutement d'une responsable Enfance/Jeunesse afin de renforcer les actions et projets éducatifs en milieu scolaire notamment en matière de transition écologique, la distribution de dictionnaires à tous les élèves de CM2 et d'un livre de Noël aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, financement de projets et de sorties pour les écoles.

*En assurant l'entretien et des travaux d'amélioration des écoles* pour accueillir les plus petits dans des conditions optimales favorisant ainsi leur épanouissement et leur bien-être. Dans cette dynamique, divers travaux dans les groupes scolaires la Ferrage et les Prés seront réalisés en 2022.

Envers les plus fragiles :

*En amplifiant les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion* : par l'accueil de services civique, le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, la participation à des actions en lien avec les communes voisines comme le Salon de l'emploi, etc.

*Enfin par la prévention et la sécurité* : en poursuivant les actions de prévention réalisées par la police municipale dans les écoles et l'accueil de TIGistes.

Envers l'ensemble de la population :

*En développant une programmation culturelle riche et variée et en accentuant l'appui de la municipalité au tissu associatif* saint-jeannois.

---

---

## En renforçant la place du citoyen en adaptant son administration :

*Par le renforcement de son offre de service public* : Tout au long de son mandat, la municipalité s'attachera à améliorer la qualité des services rendus au public.

En effet, de nombreux services et dispositifs seront déployés pour simplifier les démarches des usagers à l'image de la mise en place du portail famille, et Vooter (outil de démocratie participative qui permet de consulter la population en ligne), le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme permettra le dépôt des dossiers d'urbanisme directement en ligne.

La pérennisation du service de broyat des déchets verts à domicile destinés à être compostés permettra de réduire efficacement la quantité de déchets à traiter sur le territoire communal.

La création d'une agence postale communale permettra également d'assurer un service de proximité essentiel au bénéfice de la population.

La création d'une bibliothèque municipale afin de rouvrir ce lieu de partage du savoir qui participe pleinement au développement d'une offre culturelle diversifiée sur notre commune.

Le recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) permettra de mieux lutter contre les incivilités du quotidien.

---

## 1/ La section de fonctionnement

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) devraient s'élever à environ 4,06 millions d'euros soit une légère baisse par rapport au BP 2021.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

|   | CA<br>2016          | CA<br>2017          | CA<br>2018          | CA<br>2019          | CA<br>2020          | PREVISION CA<br>2021 | PREVISION BP<br>2022 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Charges à caractère général             | 1 099 839,35        | 910 016,13          | 976 306,95          | 892 985,13          | 884 345,42          | 1 045 072,10         | 1 060 748,18         |
| Charges de personnel                    | 1 732 223,57        | 1 803 903,49        | 1 793 134,04        | 1 789 047,36        | 1 885 367,36        | 1 921 856,67         | 2 185 000,00         |
| Remboursement des intérêts des emprunts | 112 451,20          | 105 456,81          | 108 223,19          | 95 122,53           | 87 364,99           | 77 568,84            | 75 000,00            |
| Charges exceptionnelles                 | 135 561,87          | 1 951,42            | 7 669,23            | 92 589,98           | 1 695,73            | 67,94                | 4 000,00             |
| Pénalités SRU et FPIC (014)             | 19 179,00           | 28 030,00           | 28 033,00           | 28 286,00           | 104 394,53          | 185 251,97           | 186 200,00           |
| Autres charges (65)                     | 462 009,31          | 486 006,14          | 537 655,47          | 579 379,55          | 545 735,44          | 519 048,50           | 550 000,00           |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>3 561 264,30</b> | <b>3 335 363,99</b> | <b>3 451 021,88</b> | <b>3 477 410,55</b> | <b>3 508 903,47</b> | <b>3 748 866,02</b>  | <b>4 060 948,18</b>  |

---

**Le chapitre des charges à caractère général (011)** : ces crédits représentent *1,05 million d'€ en 2021*, ils comprennent les dépenses de fonctionnement des services et des équipements publics, les achats, les livres et fournitures scolaires, les dépenses pour la restauration des élèves, les frais d'assurance, les frais de formation, les frais d'impression, les dépenses de maintenance mais aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, les contrats de service et enfin, les impôts comme les taxes foncières dues par la ville.

**Le chapitre des charges de personnel (012)** s'élèvent quant à lui à *1,9 million d'€ en légère progression d'1,94 % par rapport au réalisé 2020*.

**Les autres charges de gestion courante (65)** s'élèvent *520 000 € en 2021* : Elles se composent des contributions et des participations obligatoires ; des subventions de fonctionnement versées aux établissements publics (CCAS) et aux associations et d'autres dépenses courantes ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables. Les contributions et les participations de la ville devraient s'élever en 2022 à **550 000 €** :

- La participation au service SDIS (service incendie) pour 2022 sera alignée au montant payé en 2021 à savoir **40 000 €**.
- La participation au CCAS 2021 s'élève à **20 000 €** et devrait s'établir autour de **50 000 €** 2022, celles aux SIVOM de Vence et des villages perchés à **117 000 €** pour 2021.

- Au titre de l'année 2021, les subventions versées aux associations se sont élevées à **214 000 €**. Les autres dépenses du chapitre 65, telles que les indemnités et frais de mission et de formation des élus ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non valeur et créances éteintes) sont estimées à **129 000 €**.

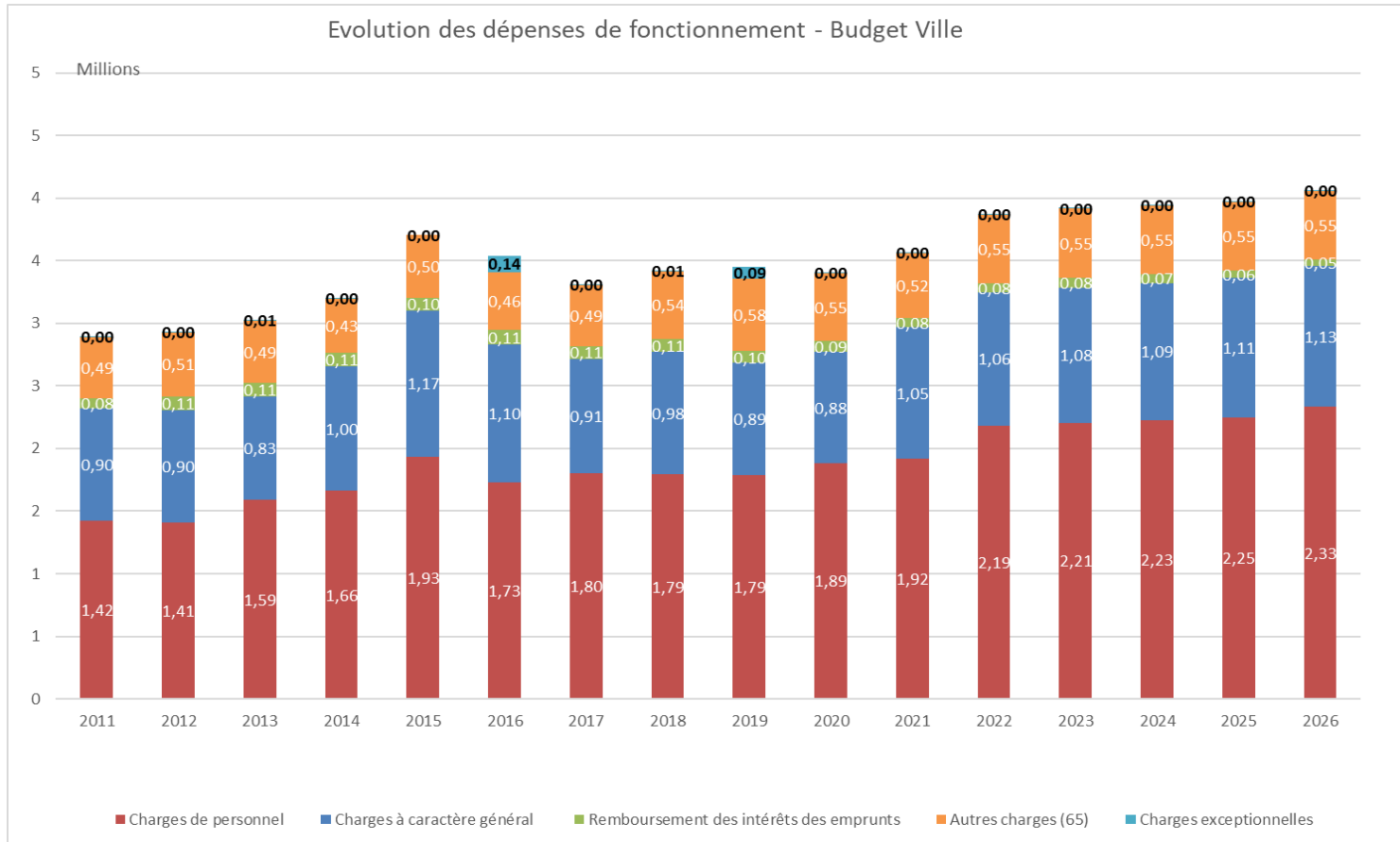
**Les charges financières et les autres charges exceptionnelles** : sont estimées en 2021 à **77 636 €** soit 77 568€ sur (chapitre 66) alors que 68 € seront affectés aux charges exceptionnelles (chapitre 67).

---

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La masse salariale qui a connu une relative stabilité entre 2016 et 2021, repartirait à la hausse sous l'effet de la refonte du régime indemnitaire pour une rémunération plus juste et transparente pour les agents municipaux et des créations de poste (agents de police municipale, et enfance/jeunesse).

La progression pour les années à venir des autres dépenses de fonctionnement est estimée sur la base de l'inflation anticipée sur la période.



---

## La constitution d'une épargne brute supérieure à 500 000 € au 31 décembre 2021

L'épargne brute ou autofinancement se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute atteint plus de 500 000 € à fin 2021 pour 280 000 € prévu au stade du BP.

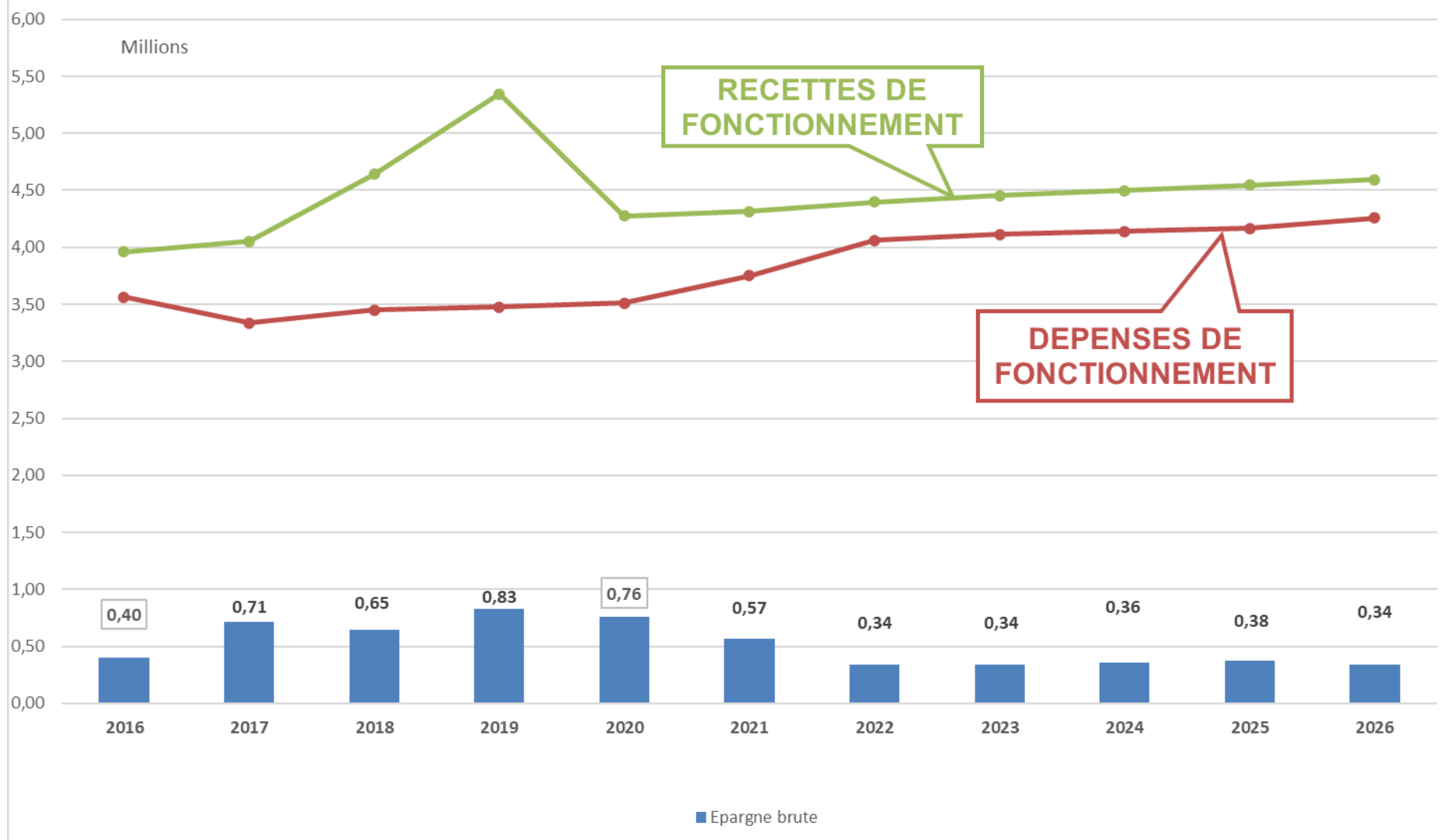
La maîtrise des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel a donc permis de maintenir un bon niveau d'épargne brute cette année. Ces efforts seront poursuivis pour les exercices à venir.

Au stade du budget primitif 2022\*, l'épargne brute devrait s'établir à environ 340 000 €.

Le niveau de l'épargne brute est important car l'épargne dégagée permet, après remboursement du capital de la dette, de financer les investissements et minimiser le recours à l'emprunt.

(\*NB : cet indicateur de la santé financière d'une collectivité ne s'apprécie néanmoins réellement qu'au stade du Compte administratif car les prévisions budgétaires sont toujours réalisées de manière très prudente).

# Evolution de l'épargne brute - Budget Ville



---

## 2/ La section d'investissement

### Une politique d'investissement ambitieuse

L'année 2022, marquera le début de réalisation du programme d'investissement de la municipalité avec le lancement des travaux de construction du futur Centre Technique Municipal et les premières études pour la construction d'une salle polyvalente. Deux projets d'investissement phares du mandat qui démontrent la volonté de la municipalité d'offrir à la population ainsi qu'à ses agents des équipements de qualité.

NB : Le projet de budget n'étant pas arrêté au moment de la rédaction du présent rapport, et comme en matière de fonctionnement, les données chiffrées présentées pour 2022 et les exercices suivants ne sont que des projections.

---



---

## **Les dépenses d'investissement pluriannuelles :**

Le solde des travaux (terminés fin 2021) de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public 55 000€.

### **Sur les équipements publics :**

#### *Bâtiments communaux :*

La construction du centre technique municipal 745 000€

Les travaux d'étanchéité et de peinture de la Chapelle Saint Bernardin en attente chiffrage

Les travaux de la salle de danse du stade (climatisation et éclairage) 8 000€

Le changement des systèmes d'éclairage des anciens courts de tennis 18 000€

Les frais de maîtrise d'œuvre et travaux de la Chapelle San Peire 320 000 €

#### *Police Municipale :*

Caméras de vidéoprotection (remplacement, extension et remise à niveau du matériel) 92 500€

Equipements police municipale 5 300€

#### *Ecoles :*

Rénovation et création de sanitaires dans les écoles 82 500€

Equipement des écoles et des cantines (Armoire frigorifique, mobilier, matériel informatique) 15 000€

#### *Voirie :*

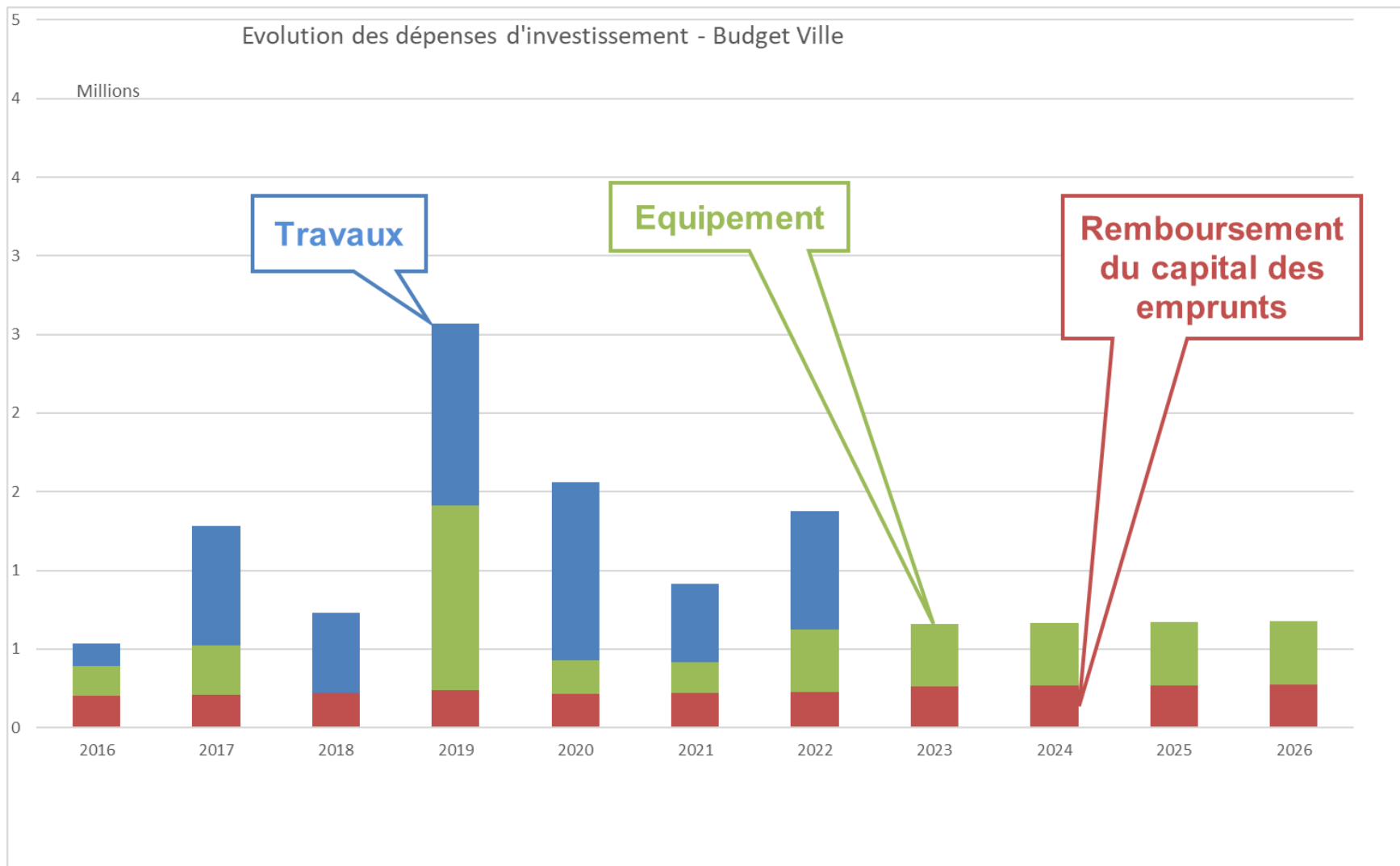
Travaux de renforcement de la voirie communale 20 000€ (Hors travaux MNCA)

### **Les autres projets d'investissement à destination des saint-jeannoises et des saint-jeannois :**

Création de jardins familiaux 35 000€

Acquisitions et aménagements de parcelles agricoles 65 000 €

---



**NB : Les projections du présent graphique en matière d'investissement pour les années à venir ne traduisent pas encore de l'ensemble des projets qui seront portés par la nouvelle majorité municipale.**

---

## Les financements disponibles :

*L'autofinancement ou la CAF* est l'excédent dégagé en section de fonctionnement. Il se calcule par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les dépenses réelles). Il doit permettre de payer le remboursement de la dette avant de s'ajouter aux recettes d'investissement pour financer les dépenses d'équipement.

*Les cessions d'immobilisations* : Elles sont estimées en 2022 à 300 000 €.

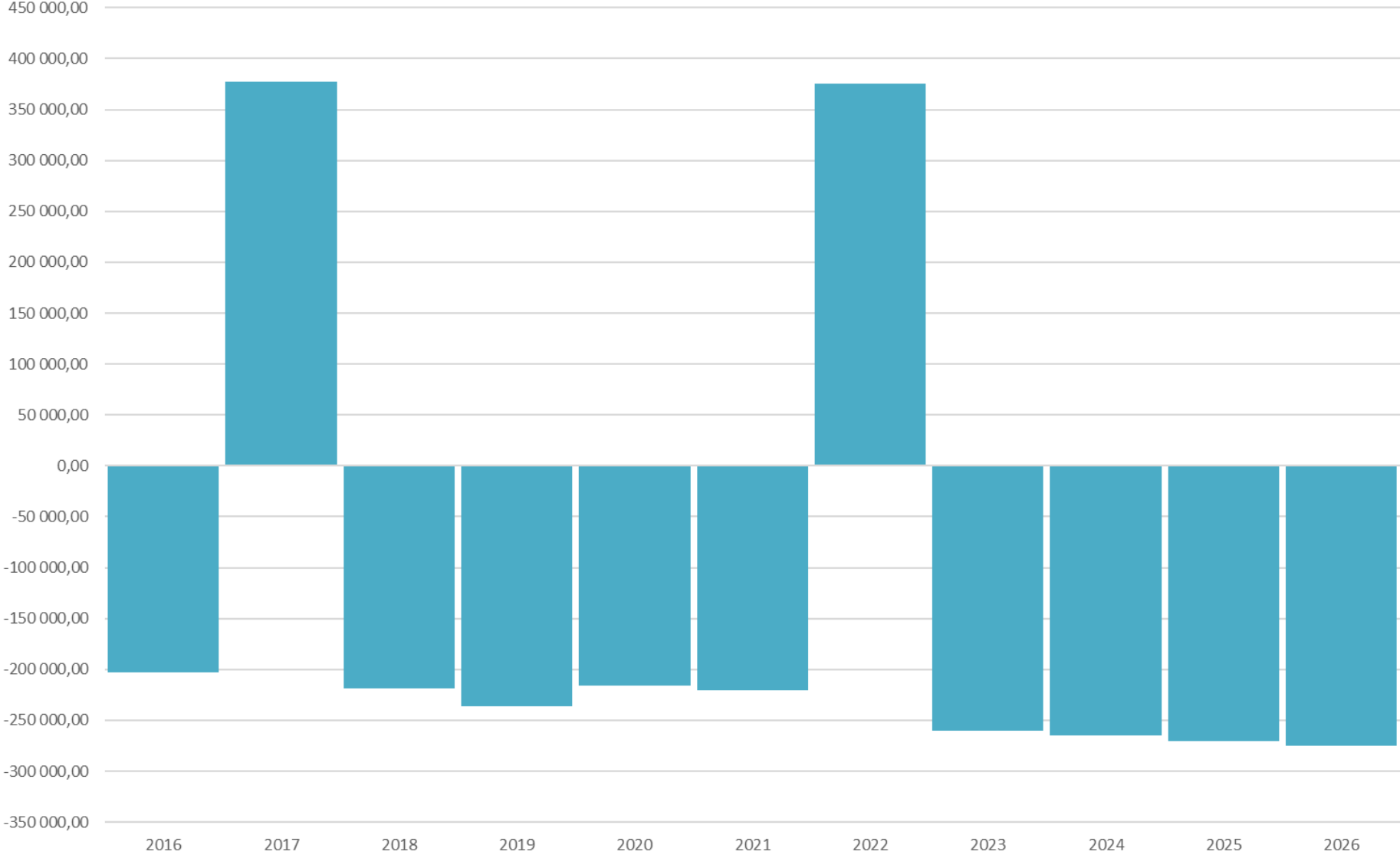
*Le FCTVA* : Le Fonds de compensation pour la TVA est une dotation qui compense forfaitairement la TVA acquittée par les collectivités sur les dépenses engagées dans le cadre de leurs activités non soumises à la TVA, Sont éligibles, les dépenses réelles d'investissement, ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées sur l'exercice n-1. Au titre de l'année 2022, cette recette devrait s'élever à environ 190 000 €.

*Les subventions et dotations affectées à l'investissement* : D'autres dotations pourront être versées par l'Etat et les partenaires financeurs, telle que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pérennisée par la loi de finances 2018 (article 157). Pour 2022, la loi de finances a reconduit l'abondement du montant de l'enveloppe nationale consacrée à la DSIL de 350 millions d'€. Dans cette optique, un dossier pour la construction de la salle polyvalente sera déposé. La Région, le Département et la Métropole seront également sollicités pour ce projet d'importance pour nos finances communales.

*L'emprunt* : Afin de financer les travaux de construction du Centre Technique municipal, il est envisagé de recourir à l'emprunt pour un montant de 600 000 € en 2022.

---

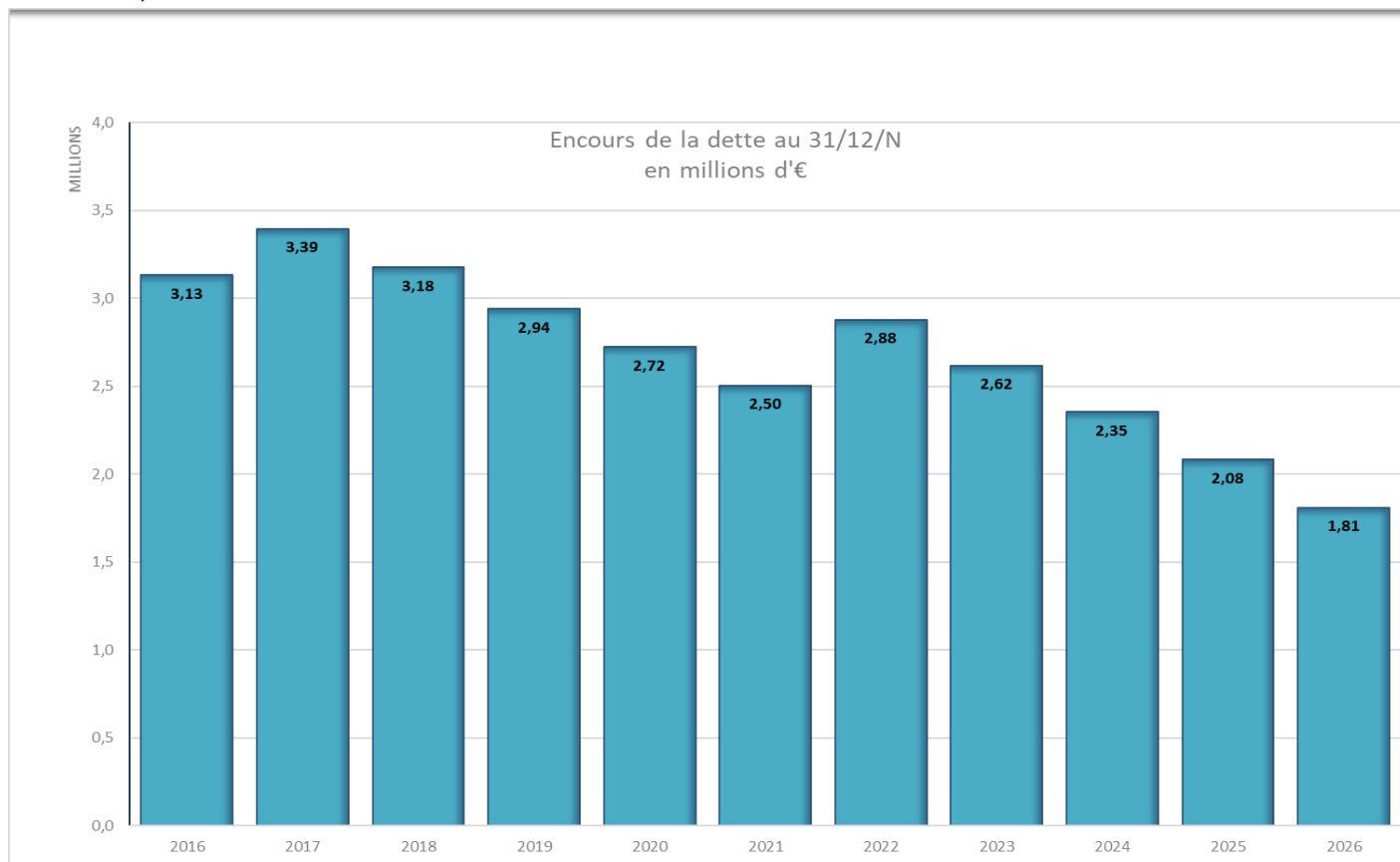
### Evolution du besoin de financement au 31/12/N



### 3/ La dette communale

Un encours de la dette de 2,5 millions d'€ au 31 décembre 2021

L'encours de la dette est passé de 3,39 millions d'€ au 31 décembre 2017 à 2,5 millions d'€ au 31 décembre 2021, soit un désendettement net de 900 000 € sur 4 ans.

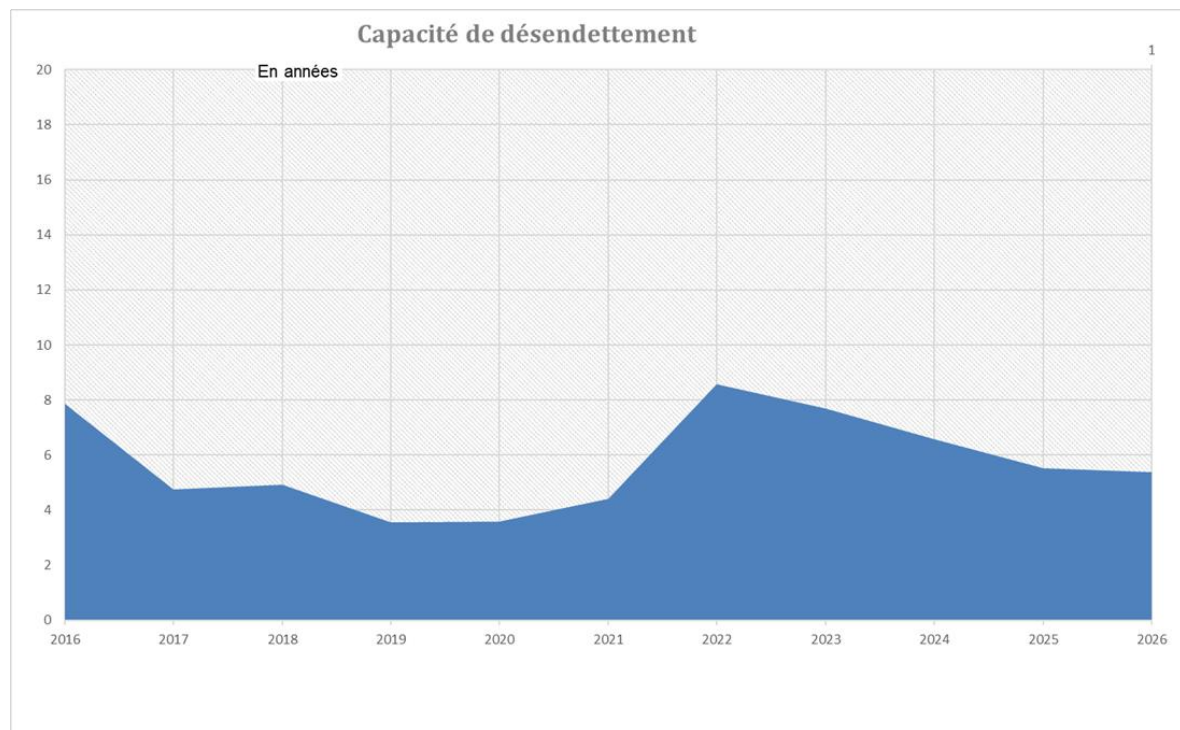


L'effort porté par la municipalité a permis de maintenir la capacité de désendettement de la Ville à 4,42 ans en 2021.

Au BP 2022, il est prévu un emprunt de 600 000 € pour assurer le financement des investissements programmés pour 2022 et notamment le Centre Technique Municipal.

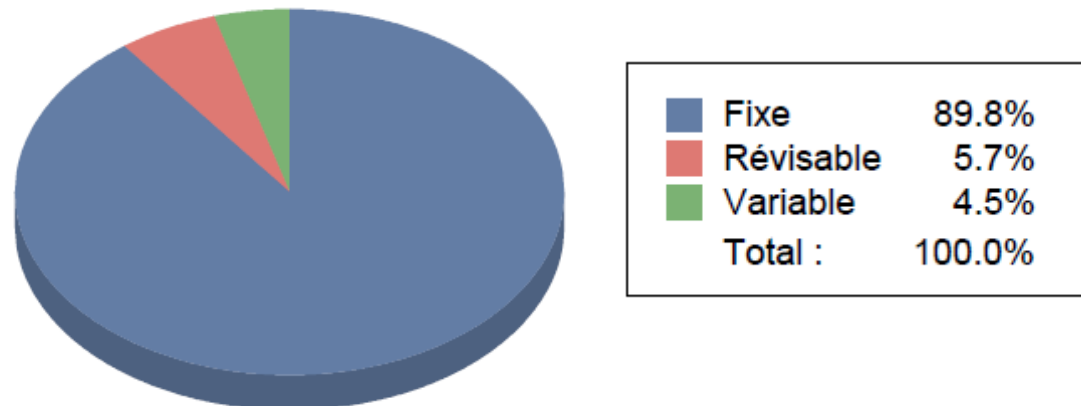
Malgré cet emprunt intégré dans les données présentées ci-dessous, la capacité de désendettement à la fin de l'année 2022 devrait rester très satisfaisante au-dessous des 10 années. Le seuil d'alerte retenu par l'Etat est de 12 années. Ce ratio découle du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il détermine le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement (épargne brute).

La situation d'une collectivité est considérée comme saine et solvable lorsque celui-ci est inférieur à 12 ans.



•Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2021 :

La répartition de la dette par nature de taux est la suivante :



La répartition de la dette selon la charte Glissler :

| Répartition de l'encours selon la Charte Glissler au 31/12/2021 |                |                |     |     |     |     |     |
|---|----------------|----------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Catégorie   |                | 1              | 2   | 3   | 4   | 5   | 6   |
| A   | % de l'encours | 100%           | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  |
|   | Montant        | 2 504 727,92 € | - € | - € | - € | - € | - € |
| B   | % de l'encours | 0%             | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  |
|   | Montant        | - €            | - € | - € | - € | - € | - € |
| C   | % de l'encours | 0%             | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  |
|   | Montant        | - €            | - € | - € | - € | - € | - € |
| D   | % de l'encours | 0%             | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  |
|   | Montant        | - €            | - € | - € | - € | - € | - € |
| E   | % de l'encours | 0%             | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  |
|   | Montant        | - €            | - € | - € | - € | - € | - € |
| F   | % de l'encours | 0%             | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  | 0%  |
|   | Montant        | - €            | - € | - € | - € | - € | - € |

---

# CONCLUSION

- La majorité municipale ambitionne d'œuvrer à l'amélioration du quotidien de ses habitants. C'est la raison pour laquelle, à notre échelle et dans le contexte budgétaire toujours plus contraint des collectivités territoriales, ce budget 2022 sera construit avec pour objectif principal de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de continuer à investir pour l'avenir des saint-jeannoises et des saint-jeannois.
- L'ensemble des ressources dégagées pour notre Budget Primitif 2022 permettront de lancer un ambitieux programme d'investissement tout en minimisant le recours à l'emprunt.